



MAIRIE DE DIJON

CS 73310

21033 DIJON Cedex

**Concession de service public portant sur la gestion des structures multi-accueils
de la petite enfance Roosevelt et Junot**

RAPPORT A LA MAIRE

**PRESENTANT LES MOTIFS DU CHOIX DU CANDIDAT ET L'ECONOMIE GENERALE
DU CONTRAT (Article L.1411-5 du CGCT)**

Conseil municipal du 15 décembre 2025

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport est établi en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après : le CGCT).

Il a pour objet :

- de rendre compte du déroulement de la procédure de consultation qui a été mise en œuvre en application des articles L.1411-1 et suivants du CGCT ;
- de présenter les motifs du choix du candidat pressenti pour être retenu au terme des négociations ;
- d'exposer l'économie générale du contrat de concession.

OBJET DU CONTRAT

Par délibération en date du 24 mars 2024, le Conseil municipal de la Ville de Dijon a approuvé le principe du recours à la concession de service public pour les multi-accueils Roosevelt et Junot, et a autorisé Madame la Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence correspondante conformément aux articles L.1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le contrat consiste dans un contrat de concession de service public au sens de l'article L1121-3 (contrat de concession) du Code de la commande publique, en vue de confier au futur concessionnaire la gestion par affermage des multi-accueils de la petite enfance Roosevelt et Junot accueil collectif d'une capacité de cent quarante places, sis à Dijon, pour une durée ferme de quatre (4) ans et sept (7) mois à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

Dans le cadre de la mission qui lui sera confiée, le futur concessionnaire aura à sa charge les missions suivantes :

- la gestion du personnel dans son ensemble (recrutement, rémunération, congés, formations etc.) ;
- l'accueil des familles (informations, orientation, conseils, co-éducation, co-parentalité, réunions d'information) ;
- l'accueil des enfants ;
- l'élaboration et le suivi du projet pédagogique ;
- l'élaboration d'un projet d'établissement et d'un règlement de fonctionnement ;
- les demandes et le recouvrement des subventions de fonctionnement ;
- la facturation et l'encaissement des participations familiales ;
- la fourniture de repas adaptés aux tout-petits (le service de liaison froide est accepté) ;
- le contrôle diététique des repas et la réalisation à ses frais des contrôles microbiologiques prévus par la réglementation ;

- le contrôle de l'hygiène et l'application de la méthode « H.A.C.C.P. » ;
- l'entretien et le nettoyage des locaux respectant l'hygiène nécessaire à l'accueil d'enfants de moins de trois ans ;
- l'entretien du linge ;
- la fourniture de couches ;
- la mise en place d'outils de communication ;
- l'entretien et la maintenance du matériel et du mobilier y compris le jardin ;
- l'entretien et le renouvellement du petit matériel nécessaire à l'exploitation ;
- la jouissance de l'ensemble des installations de nature immobilière et mobilière affectées à l'exploitation de ce service, dans les conditions ci-après définies, en ce compris :
 - les installations et ouvrages existants,
 - les renouvellements d'équipements qui pourront être effectués en cours de jouissance du Concessionnaire,
 - l'élimination des déchets et encombrants ;
- et toutes prestations annexes aux prestations ci-dessus, nécessaires au bon fonctionnement du service.

L'ensemble des prestations à la charge du Concessionnaire est décrit dans le projet de Contrat.

RAPPEL DE LA PROCEDURE

La gestion des crèches multi-accueils Roosevelt Junot ont été confiées par délégation de service public (DSP) pour quatre ans à la SAS LES PETITS CHAPERONS ROUGES. Le contrat d'affermage notifié le 12 mai 2022 avec prise d'effet le 29 mai 2022 s'achevant le 31 mai 2026.

La présente consultation a été organisée dans le cadre des dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du CGCT relatives aux délégations de service public, et des articles R3126-1 2° b et suivants - Services sociaux ou autres services spécifiques du Code de la commande publique.

L'avis de concession a été envoyé le 2 juillet 2025 pour publication au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur la plateforme de dématérialisation AWS.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 6 août 2025 à 12h00.

Durant la phase de consultation, les candidats ont pu demander des précisions par écrit sous forme de questions, et des réponses écrites leur ont été apportées, via la plateforme aws.com

Par ailleurs, une visite des locaux a été rendue obligatoire pour l'ensemble des candidats et organisée le 8 juillet 2025.

4 plis sont arrivés dans les délais impartis :

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES
2. PEOPLE & BABY
3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE
4. PEP CBFC

Lors de la séance du 29 septembre 2025, la Commission de délégation de service public de la Ville de Dijon a procédé à l'analyse des candidatures reçues dans le cadre de la consultation.

Après examen des garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, en application de l'article L.1411-1 du CGCT, la Commission de délégation de service public a admis les candidats suivants à remettre une offre :

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES
2. PEOPLE & BABY
3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE
4. PEP CBFC

Conformément à l'application de l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public dans sa séance du 29 septembre 2025, sur la base du rapport d'analyse détaillé des offres initiales, a proposé d'engager les négociations avec les candidats.

Au regard de l'avis formulé par la Commission, la Maire de la Ville de Dijon a invité les candidats à une négociation composée de questions écrites et d'une réunion de négociations qui s'est déroulée le 10 octobre 2025.

A la suite de ces négociations, les candidats ont été invités à remettre une offre finale avant le 23 octobre 2025 à 17 h 00.

Les quatre candidats ont remis leur offre finale dans les délais impartis.

Après analyse des offres finales, Madame la Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal de Dijon, le choix de l'offre du candidat et le contrat de concession de service public avec le candidat attributaire.

Par conséquent, le Conseil Municipal devra se prononcer sur :

- le choix du concessionnaire,
- l'approbation des termes du contrat de concession de service public et de ses annexes,
- l'autorisation à donner à Madame la Maire pour signer ledit contrat ainsi que les différents documents nécessaires à sa mise en œuvre.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres des candidats sont notées sur 100 points et sont analysées et classées en fonction des critères ci-dessous avec la pondération suivante :

- Qualité de la prestation proposée (70%), appréciée notamment au regard du :
 - projet d'établissement comportant le projet pédagogique et éducatif et le projet social prenant en compte notamment des actions en faveur de la santé environnementale et des actions en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité 15 %
 - règlement de fonctionnement conforme aux circulaires CNAF 5%
 - mémoire méthodologique 10%
 - politique/stratégie d'information et de communication, ainsi que les outils et indicateurs mis en place pour recueillir l'avis des familles (enregistrement des réclamations, analyse statistique, enquêtes de satisfaction...) 10%
 - niveau de garanties proposées quant à l'organisation du candidat pour garantir la transparence et l'information de la Ville de Dijon et permettre le contrôle, l'évaluation et le suivi de la délégation 15 %
 - l'organisation mise en œuvre et les moyens humains et matériels pour répondre aux spécifications du projet de contrat et assurer un service de qualité et garantir la continuité du service, 15 % décomposée comme suit :
 - les moyens humains dédiés avec désignation d'un interlocuteur unique coordonnant l'ensemble des prestations, les modalités de gestion du personnel, le plan de formation du personnel... (10 %)
 - les moyens matériels ainsi que les méthodes et engagements pris pour le nettoyage, l'entretien courant et la maintenance des locaux et du matériel (descriptif technique, montants prévisionnels, calendrier de réalisation...) (5 %)
 - Le coût annuel net pour la ville (30%), apprécié au regard de la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel détaillé sur la durée du contrat en tenant compte à la fois de la compensation pour contraintes de service public à verser par la Ville et de l'éventuel intéressement proposés par le candidat dans son compte d'exploitation prévisionnel.

SYNTHESE DE L'ANALYSE COMPARATIVES DES OFFRES

I. QUALITE DE LA PRESTATION PROPOSEE : 70 % appréciée notamment au regard de :

A. Projet d'établissement comportant le projet pédagogique et éducatif et le projet social prenant en compte notamment des actions en faveur de la santé environnementale et des actions en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité 15 %

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
1. Projet pédagogique et éducatif	La pédagogie mise en œuvre repose sur une démarche active qui valorise la motricité libre et l'autonomie des enfants, tout en leur proposant des activités d'éveil riches et variées. Cette approche se décline autour de dix points clés qui constituent des repères essentiels dans le champ des pédagogies de la petite enfance. Le socle éducatif sert de cadre de référence commun à l'ensemble des structures, mais chacune d'elles conserve la liberté d'élaborer et de déployer, au quotidien, son propre projet pédagogique en cohérence avec son équipe, avec le profil des enfants accueillis et avec son environnement spécifique. Au sein de la structure Junot, le projet est résolument tourné vers la nature et les activités extérieures, avec un axe particulier autour de la médiation animale, développé dans une dynamique "dedans/dehors". La structure Roosevelt s'appuie chaque année sur un projet en lien direct avec la nature. Elle développe également une approche artistique faisant écho	Les sources d'inspiration mobilisées sont multiples. La continuité affective est assurée par la présence d'un adulte repère, complétée par des relais adaptés. L'identification et la personnalisation des espaces constituent également un axe important, en particulier lorsque plusieurs enfants sont accueillis de manière occasionnelle, seulement quelques jours par semaine. L'atelier d'éveil est présenté comme un socle de référence, ce qui appelle à préciser sa définition et sa portée concrète. Diverses activités artistiques sont proposées, la question demeurant de savoir par quels intervenants elles sont mises en œuvre. De même, l'éveil aux langues représente un axe de développement dont il est nécessaire d'identifier les porteurs. La planification des activités et thématiques pédagogiques se structure autour des cinq espaces socles, avec l'envoi mensuel des thèmes retenus. Cette organisation invite à clarifier le rôle de la participation et de la créativité des équipes dans l'élaboration et la	Le projet éducatif des structures multi-accueil Roosevelt et Junot repose sur des valeurs d'inclusion, de respect de l'enfant et de coéducation avec les familles. Il s'inspire de courants pédagogiques reconnus (Pickler-Loczy, Montessori, Rosenberg) et des recommandations nationales pour la petite enfance. L'enfant est accueilli comme une personne à part entière, avec ses besoins, son rythme et son individualité. L'équipe éducative veille à lui offrir un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant, favorisant son autonomie, sa socialisation et son développement global. Les temps de vie (repas, repos, soins, jeux) sont pensés pour respecter les rythmes de chacun et encourager le libre choix. La communication, qu'elle soit gestuelle ou verbale, est adaptée et bienveillante, facilitant les échanges entre enfants, professionnels et familles. Les activités proposées développent la créativité, les sens et l'éveil culturel, avec une attention particulière portée à	L'accueil des enfants en situation de handicap est assuré jusqu'à l'âge de cinq ans, dans le cadre de la déclinaison du projet « Génération Dijon ». Le projet pédagogique intègre également une adaptation spécifique pour les parents en difficulté, notamment les familles allophones, afin de favoriser leur inclusion. L'accueil des enfants s'organise autour d'une période de familiarisation progressive et régulière. L'équipe serait par ailleurs formée à l'utilisation de la langue des signes pour les bébés (référence au multi-accueil Galipette et Trottinette). En matière de soins, les couches sont systématiquement changées avant le repas et avant la sieste, ainsi qu'à chaque fois que cela est nécessaire. L'acquisition de la propreté est accompagnée en lien étroit avec les parents. Pour les repas, la question est posée concernant la participation des professionnels aux côtés des enfants. Les repas sont présentés sous forme de plateaux compartimentés comprenant l'ensemble des composants, avec

	aux éléments naturels, ainsi qu'un projet d'itinérance ludique en intérieur. Par ailleurs, plusieurs initiatives transversales complètent ces axes, notamment un projet visant l'initiation des bébés à la langue des signes, ainsi qu'un travail spécifique sur l'aménagement des espaces afin de favoriser l'éveil et la découverte.	mise en œuvre de ces projets. Les couches utilisées sont fabriquées hors de France. La réflexion pédagogique présente succinctement l'intégration des principes de l'éducation positive. La question de l'implication des professionnels dans cette démarche n'est pas explicitée.	l'inclusion des enfants en situation de handicap et à la lutte contre les stéréotypes. L'environnement est aménagé pour favoriser l'exploration, la sécurité et le bien-être. Enfin, le projet valorise les partenariats locaux et propose des dispositifs d'accueil modulable pour répondre aux besoins spécifiques des familles, notamment celles en situation de précarité ou d'insertion.	la présence d'un agent de cuisine, dont l'affectation à un groupe reste à préciser. L'éveil s'appuie sur différents espaces aménagés et sur des rituels structurants : une chanson suivie d'une sortie extérieure ou d'ateliers divers, en continuité avec les programmes d'apprentissage de l'école. La matinée comprend également un temps d'itinérance ludique, organisé autour de la notion de « phare ». Le repos est encadré par la présence d'un adulte auprès des enfants installés en couchette, avec une surveillance régulière assurée auprès des bébés. L'endormissement peut être accompagné à l'aide d'une écharpe de portage (nécessitant une formation spécifique des professionnels) ou en poussette lorsque cela s'avère adapté.
2. Projet social	Renouvellement des partenariats pour renforcer l'intégration de la crèche dans le tissu social et culturel local Dans le cadre de son engagement en faveur de l'ouverture sur le territoire, la structure renouvelle et développe ses partenariats avec des acteurs locaux afin de favoriser l'intégration de la crèche dans son environnement social et culturel. Chaque Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) bénéficie de partenariats spécifiques, adaptés à ses besoins et à son implantation. Parmi les	Développement des actions passerelles et partenariales en lien avec les acteurs du quartier Dans une volonté de renforcer les liens entre les structures d'accueil de la petite enfance et leur environnement immédiat, plusieurs actions passerelles sont envisagées. Des collaborations sont prévues avec les écoles du quartier, conformément aux observations recueillies dans le cadre des réunions de concertation où il est fréquemment mentionné que « l'on prépare les enfants à l'école ». Ces partenariats visent à faciliter la	Renforcement de la coopération territoriale et structuration des projets éducatifs Dans une démarche de co-construction avec les acteurs du territoire, un temps préalable de diagnostic est envisagé afin d'identifier les besoins, les ressources locales et les opportunités de partenariat. Des ateliers intergénérationnels sont en cours de réflexion avec les EHPAD de proximité, dans l'objectif de favoriser les échanges entre les générations et de créer des liens durables entre les enfants et les personnes âgées.	Renforcement des partenariats locaux et affirmation des démarches inclusives Cependant, les partenariats locaux identifiés dans le quartier des Grésilles, tels que mentionnés dans le mémo, nécessitent une réévaluation afin d'assurer leur adéquation avec les besoins des familles et des enfants accueillis. La pertinence du site Roosevelt, situé en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), est également à corriger Des réflexions sont engagées autour de l'usage des écrans, notamment en lien avec les routines du sommeil, afin de

	collaborations les plus importants, on peut citer : Les interventions des Mamies conteuses, en lien avec les écoles et les parcs municipaux, qui contribuent à l'éveil culturel des enfants. Des actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons sont mises en œuvre dans le cadre des activités quotidiennes. Une présentation de l'accueil périscolaire est régulièrement proposée aux familles pour faciliter la transition entre les différents temps de vie de l'enfant. Des partenariats sont établis avec des structures médico-sociales telles que le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) et COALLIA, ainsi que des sorties pédagogiques au marché local. La crèche collabore également avec plusieurs institutions culturelles et sociales : La Vapeur, le centre Baudelaire, Cultura, la bibliothèque municipale, la ludothèque, l'atelier des 5 Soleils, le Relais Petite Enfance (RPE), la résidence Les Marronniers, et le Foyer Blanqui. Un travail spécifique est mené avec COALLIA et le Foyer Blanqui pour favoriser l'inclusion et le lien intergénérationnel. Enfin, une réflexion est en cours concernant la mise en place d'un fonds de dotation sur le territoire dijonnais. Des précisions à ce sujet sont nécessaires.	transition vers le milieu scolaire et à créer une continuité éducative. La bibliothèque de la Maladière constitue un partenaire culturel régulier, tout comme certaines associations sportives locales, qui permettent aux enfants de découvrir des activités physiques adaptées à leur âge. Des sorties culturelles sont organisées en lien avec des structures telles que la Minoterie, La Vapeur, le cinéma Eldorado et le Bistrot de la Scène, bien que ce dernier soit situé à une certaine distance. Une ferme itinérante animée par un fermier clown est également envisagée, sous réserve de faisabilité régionale. L'association Enfance et Musique, bien qu'elle soit d'envergure nationale, ne présente pas de lien local direct à ce jour. En revanche, l'association Lire et faire lire est identifiée comme un partenaire potentiel pour des actions de lecture intergénérationnelle. Concernant l'EHPAD Pierre Laroque, aucun partenariat n'est actuellement en place. Une réflexion est engagée sur les modalités de création d'un lien intergénérationnel avec cette structure. Il est à noter que certaines actions actuellement menées ne sont pas suffisamment valorisées ou prises en compte dans les projets en cours. Par ailleurs, des sorties avec des entreprises locales sont organisées, mais elles ne s'inscrivent pas toujours dans un	Les structures du quartier, telles que les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les écoles maternelles, sont également sollicitées pour développer des actions communes autour de l'éveil, de la citoyenneté et du vivre-ensemble. Un partenariat avec le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) est à envisager pour le site de Junot, dans une logique d'ouverture à la diversité et d'inclusion sociale. Il est à noter que, pour certaines structures, aucun règlement de fonctionnement n'a encore été proposé, et qu'un projet pédagogique formalisé reste à définir. Ces éléments sont essentiels pour garantir la cohérence des actions menées et assurer un cadre éducatif structurant.	sensibiliser les familles à un usage raisonné et adapté à l'âge des enfants. La démarche inclusive est clairement affirmée, avec une attention particulière portée à l'accueil des enfants en situation de handicap, issus de familles en situation de précarité, d'isolement ou de vulnérabilité. Le soutien à la parentalité constitue un axe fort du projet, à travers la mise en place d'ateliers et de temps d'échanges dédiés. Une orientation vers les dispositifs existants sur le territoire est également proposée, afin de renforcer l'accompagnement des familles.
--	---	--	--	--

		projet pédagogique clairement défini. Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de difficulté sociale. Le candidat a exprimé le souhait de collaborer avec CCAS de chaque collectivité, ce qui pourrait ouvrir de nouvelles perspectives d'accompagnement. Le recours à un professionnel spécialiste est évoqué, bien que la nature exacte de son intervention reste à préciser. De même, la mise en œuvre d'un réseau dédié à l'inclusion est en cours de réflexion, mais l'identification de l'équipe porteuse du projet demeure floue. Enfin, il est proposé de diffuser les bonnes pratiques identifiées et de soutenir les initiatives par un accompagnement financier adapté.		
3. Santé environnementale	Les structures multi-accueil Roosevelt et Junot s'inscrivent dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSE), en cohérence avec les référentiels de l'Organisation des Nations Unies. Cette orientation se traduit par la définition de trois piliers fondamentaux, conçus pour motiver les équipes et guider les pratiques professionnelles au quotidien. Dans le cadre de cette dynamique, une labellisation « Écolo Crèche » est en cours. Ce label repose sur un ensemble d'actions concrètes et détaillées, visant à améliorer	Dans le cadre de leur engagement en faveur du développement durable, les structures Roosevelt et Junot ont initié un projet intitulé « Crèche' récup », visant à promouvoir la réutilisation de matériaux et à sensibiliser les enfants et les familles à l'économie circulaire. Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large de mobilisation écologique. Par ailleurs, une « Journée verte » est organisée régulièrement afin de fédérer les équipes, les enfants et les familles autour d'actions concrètes liées à la préservation de l'environnement. Ces journées sont l'occasion de mettre en	Dans le cadre de leur engagement environnemental, les structures Roosevelt et Junot sont appelées à mettre en œuvre une politique active de lutte contre les perturbateurs endocriniens. Cela se traduit par une attention particulière portée à la qualité de l'environnement intérieur, notamment par une aération régulière des locaux et l'utilisation exclusive de produits d'entretien écologiques. L'objectif est clair : atteindre un fonctionnement en zéro produit toxique au sein des crèches. Cette démarche s'accompagne d'une maîtrise des déchets,	Une réflexion est menée sur l'usage des écrans, en lien avec les routines du sommeil, afin de sensibiliser les familles à un usage adapté à l'âge des enfants. L'accueil des enfants en situation de handicap, issus de familles précaires ou isolées, est une priorité affirmée. Le soutien à la parentalité se traduit par des ateliers, des temps d'échange et une orientation vers les dispositifs du territoire. Sur le plan écologique, les crèches adoptent une démarche responsable : tri des déchets, compostage, recyclage, utilisation de produits d'entretien

	l'impact environnemental des structures. Il implique notamment l'adoption de protocoles d'hygiène respectueux de l'environnement, en accord avec les principes du développement durable.	œuvre des animations, des ateliers et des gestes écoresponsables. Enfin, une réflexion est en cours concernant la mise en place d'un éco-pâturage au sein des crèches. Cette initiative, encore à l'étude, viserait à intégrer des pratiques de gestion écologique des espaces extérieurs, tout en offrant aux enfants une expérience sensorielle et éducative en lien avec la nature.	d'une gestion raisonnée de la consommation d'énergie , et d'une volonté affirmée de réduire l'impact écologique lié à l'entretien des locaux. Les pratiques quotidiennes sont également adaptées : les repas sont servis dans des plats en inox ou en pyrex , les enfants utilisent des couches biologiques , et la toilette est réalisée avec de l' eau claire et du savon de Marseille . Les jeux mis à disposition sont choisis avec soin : fabriqués en bois , en tissus , et garantis sans phtalates , ils participent à un environnement sain et respectueux de la santé des tout-petits.	écolabellisés, encouragement à la mobilité douce pour les professionnels, et éveil à la nature par le jardinage et les activités de récupération. Le mobilier est en bois, les jeux sont durables et les textiles certifiés Oeko-Tex. L'usage de couches lavables est encouragé. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche globale de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) .
4. Restauration des enfants	La restauration au sein des structures multi-accueil Roosevelt et Junot est assurée en liaison froide par le prestataire SOGERES, basé à Chalon. Les repas proposés respectent des critères de qualité nutritionnelle et environnementale, avec notamment l'utilisation de lait biologique, et une composition garantissant 30 % de produits issus de l'agriculture biologique et 50 % d'alimentation durable. Le pain bio local est fourni par la boulangerie ROGER, ce qui permet de soutenir les circuits courts et les producteurs du territoire. Des analyses bactériologiques régulières sont réalisées afin de garantir la sécurité sanitaire des repas. Des exemples de menus sont fournis aux familles pour assurer la	La restauration des structures multi-accueil Roosevelt et Junot est assurée par le prestataire API. Les repas sont conçus dans le respect des normes sanitaires, avec des analyses bactériologiques régulières pour garantir la sécurité alimentaire. L'approvisionnement est local, dans un rayon de moins de 180 km, et les repas intègrent 30 % de produits biologiques ainsi que 50 % de produits issus de l'alimentation durable. Le pain bio est fourni par la boulangerie ROGER, partenaire local. Toutefois, il est à noter que la viande bio n'est pas incluse dans les menus, bien que des produits labellisés soient proposés en complément. Une attention particulière est portée à la mise en scène des	La restauration des structures multi-accueil Roosevelt et Junot est assurée par la société API Restauration, qui propose une offre alimentaire respectueuse des besoins des jeunes enfants et des engagements environnementaux de l'établissement. Au quotidien, les repas intègrent entre 10 % et 30 % de produits biologiques, avec au minimum un élément bio par jour. Quatre types de menus sont proposés pour répondre aux différents régimes et âges des enfants. Toutefois, il est à noter qu'aucune proposition de menu spécifique n'est prévue pour certaines tranches d'âge ou besoins particuliers, ce qui pourrait faire l'objet d'un ajustement ou d'une réflexion complémentaire.	La restauration des structures multi-accueil Roosevelt et Junot est assurée par le prestataire API, basé à Genlis, qui s'inscrit dans une démarche de qualité et de durabilité. Les repas sont élaborés à partir de produits issus de circuits courts, avec une part significative de produits biologiques et durables, représentant chacun 50 % de l'approvisionnement. API collabore avec des producteurs locaux et mobilise des diététiciens-nutritionnistes ainsi que des conseillers culinaires pour garantir l'équilibre nutritionnel des menus et leur adaptation aux besoins des jeunes enfants. Les textures des repas sont soigneusement ajustées selon les âges : bébés, moyens et grands.

	transparence et faciliter la compréhension des repas servis. Une attention particulière est portée à l'alimentation des enfants de moins de six mois, avec des menus adaptés à leurs besoins spécifiques. Un contrat panier repas est proposé aux familles, accompagné d'explications claires sur son fonctionnement. Par ailleurs, les structures soutiennent et facilitent l'allaitement maternel, en mettant à disposition un espace dédié et confortable pour les mères qui souhaitent allaiter sur place.	repas, avec l'utilisation de nappes et une ambiance conviviale favorisant le plaisir de manger. Les professionnels sont invités à échanger avec les enfants sur les textures et les goûts, afin de développer leur curiosité alimentaire. Cette approche est en lien avec les recommandations du guide, et une réflexion est en cours pour renforcer cette dynamique avec le prestataire. Les menus sont parfois proposés en deux versions pour les enfants les plus grands, afin de répondre à leurs préférences et à leurs besoins nutritionnels. Des menus à thème et des animations sont également organisés, bien que les modalités (fréquence, intervenants) restent à préciser. Concernant les plus petits, des menus adaptés aux enfants de moins de six mois sont prévus. Le lait est fourni par la structure, et un contrat panier repas est proposé aux familles, accompagné d'explications claires sur son fonctionnement. Enfin, les crèches sont équipées de bacs gastronomes en inox, permettant le réchauffage sécurisé des repas dans le respect des normes d'hygiène. Attention à la proposition du fromage au lait cru		Chaque mois, des repas à thème sont proposés pour éveiller la curiosité des enfants et enrichir leur expérience alimentaire. Les repas sont conditionnés dans des plats en inox, et les éléments complémentaires sont présentés dans des pochettes en papier, dans une logique de réduction des déchets et de respect de l'environnement.
5. Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité	Egalité filles-garçons Environnement physique et psychique avec stabilité, similitude et neutralité.	Le candidat s'engage à mettre en œuvre des mesures garantissant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de	Le candidat est fidèle à ses valeurs en favorisant l'accueil de tous les enfants, sans discrimination et met en place des actions promouvoir l'égalité des chances et la diversité culturelle	Les PEP CBFC s'appuient sur un socle associatif fort dont l'un des fondements est l'accueil inconditionnel, sans sélection ni discrimination.

	Module de formation spécifique pour comprendre et combattre les stéréotypes en crèche.	rémunération, de formation, de promotion et de recrutement.	Dispositif de formation Egali'Léo à destination des professionnels de la petite enfance, porté par Léo Lagrange. Il vise à sensibiliser et accompagner les équipes des crèches sur les enjeux d'égalité filles-garçons et de lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge	
6. Jours et horaires d'ouverture	Les structures multi-accueil Junot et Roosevelt proposent une amplitude horaire large, avec une ouverture quotidienne de 7 h 30 à 19 h 30, soit 12 heures par jour. Elles sont ouvertes 229 jours par an, ce qui permet de répondre aux besoins variés des familles en matière de garde. La fermeture annuelle est limitée à quatre semaines, réparties en alternance pendant l'été, afin de garantir une continuité de service. En complément, trois journées pédagogiques sont organisées chaque année pour permettre aux équipes de se former, d'échanger sur leurs pratiques et d'ajuster les projets éducatifs.	Les structures multi-accueil Junot et Roosevelt sont ouvertes du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h 30, offrant ainsi une amplitude horaire de 12 heures par jour. Elles ferment cinq semaines par an, réparties en quatre semaines au mois d'août et une semaine en fin d'année. À ce jour, aucune proposition de fermeture alternée entre les deux établissements pendant l'été n'a été formulée, ce qui pourrait limiter la continuité de service pour les familles durant cette période. Le nombre de jours d'ouverture n'est pas mentionné.	Les structures multi-accueil Junot et Roosevelt sont ouvertes du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h 30, offrant une amplitude horaire de 12 heures par jour. Elles ferment cinq semaines par an, réparties en quatre semaines au mois d'août et une semaine en fin d'année, auxquelles s'ajoutent trois journées pédagogiques dédiées à la formation et à la réflexion des équipes. Cela représente une ouverture annuelle de 224 jours. Une continuité de service est assurée entre les deux établissements, grâce à une fermeture estivale alternée, permettant aux familles de bénéficier d'un accueil même pendant les congés d'été. Par ailleurs, une mention est faite du soutien potentiel par la structure Le Tempo, qui pourrait intervenir en complément pour renforcer cette continuité, notamment dans les périodes de fermeture ou pour des besoins spécifiques.	Les structures multi-accueil Junot et Roosevelt sont ouvertes du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h 30, offrant une large amplitude horaire adaptée aux besoins des familles. Elles ferment cinq semaines par an, réparties en quatre semaines durant l'été et une semaine en fin d'année, auxquelles s'ajoutent trois journées pédagogiques dédiées à la formation des équipes. Une alternance de fermeture est mise en place entre les deux établissements, permettant d'assurer une continuité de service pendant les congés. Ainsi, le site Roosevelt ferme en juillet, tandis que Junot ferme en août, et cette alternance est également appliquée pour la période de Noël. Cependant, des difficultés peuvent apparaître dans l'orientation des familles, notamment lorsqu'elles sont renvoyées vers le site monenfant.fr sans accompagnement personnalisé. Une coordination avec la PMI est souhaitable pour améliorer l'information et le suivi des familles dans leurs démarches.

Conclusion	Le projet d'établissement est de qualité et très adapté à la DSP Junot-Roosevelt.	Le projet d'établissement est trop général et propose que la ville contribue à la rédaction du projet du délégataire	Le projet d'établissement est de qualité et très adapté à la DSP Junot-Roosevelt.	Le projet d'établissement fait trop souvent référence à un fonctionnement en marché public ; Le fait que dans l'offre finale proposée à l'issue des négociations, le candidat a précisé son offre tant sur l'intérêt supérieur de l'enfant que de la qualité de son accueil. Quelques exemples concrets ont été fournis. L'élément force des PEP CBFC à savoir l'inclusion est toujours satisfaisante.
-------------------	---	--	---	--

APPRECIATION Projet d'établissement comportant le projet pédagogique et éducatif et le projet social prenant en compte notamment des actions en faveur de la santé environnementale et des actions en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité 15 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES		2. PEOPLE & BABY		3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE		4. PEP CBFC	
TRES SATISFAISANT	5/5	MOYENNEMENT SATISFAISANT	3/5	TRES SATISFAISANT	5/5	SATISFAISANT	4/5
5		3		5		4	

B. Règlement de fonctionnement conforme aux circulaires CNAF 5 %

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
1. Les prestations d'accueil proposées	Proposition de flexibilité dans la répartition des tranches d'âge sur le multi-accueil Roosevelt Organisation des sections exposée Accueil des enfants en situation de handicap bien défini : supervision par la Souris verte à Lyon Les différents types d'accueil proposés	Accueil régulier avec contrat d'accueil Accueil occasionnel : contrat établi ? Quid de la proposition de contrat pour ce type d'accueil ?	Accueils régulier, occasionnel. Pour l'accueil d'urgence accompagnement de la famille en lien avec le RPE pour la recherche d'un mode d'accueil si pas possible de le pérenniser dans l'EAJE. Accueil spécifique : enfant de moins de 6 ans en situation de handicap et une place réservée par tranche de 20 places pour enfants issus de familles pauvres.	Règlement de fonctionnement pas adapté à la DSP Accueil régulier, occasionnel, d'urgence Délai prévenance absence 15 jours déduction facture. 1 mois de préavis si départ Accueil occasionnel : besoins ponctuels Accueil d'urgence : différence car par de durée notifiée Accueil AVIP proposé alors qu'il ne concerne pas cette DSP
2. Modalités d'inscription	Organisation accueil régulier Ville de Dijon bien explicitée, détaillée Modalités d'inscription ville de Dijon bien maîtrisées	Familles proposition d'une période d'essai d'un mois. Aucune maîtrise car propose une autre organisation que le système d'inscription de la ville	Préinscription sur le site de la structure. Protocole non conforme au système d'inscription de la ville.	Peu de détails Dans le document référentiel : engagement de service, modalités de préinscription. Pas adaptés à la DSP. Pas de lien avec la ville
3. L'adaptation des enfants	Proposée dès l'arrivée de l'enfant dans la structure. Elle est adaptée à la sensibilité des parents (avec ou sans préparation). Elle permet, entre autres, d'échanger sur la continuité entre la maison et la crèche et de proposer les aménagements nécessaires.	Personne référente citée Pas de détail de l'organisation	Importance du premier accueil Le directeur planifie avec la famille la période de familiarisation	Dans le référentiel engagement de service Guide d'entretien avec les parents Modalités d'adaptation définie avec les parents Un bilan peut être réalisé à la demande des parents
4. Tarification aux familles	Application du tableau PSU CNAF	Pas de détails	Application du tableau PSU CNAF	Logiciel de gestion AIGA Facturation au quart d'heure en cas de dépassement Carence d'une journée
5. Dispositions sanitaires	Guide de santé et soins RSAI : 6 h/mois Junot, 8 h/mois Roosevelt	Protocoles de nettoyage durable Suivi paramédical des enfants Le temps de travail de la RSAI et les	La démarche d'entretien des crèches très développée. Protocoles fournis	Les protocoles ne sont pas fournis

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
	Psychologue : 12/h mois Junot, 16 h/mois Roosevelt Nettoyage des équipements Tri et évacuation des déchets Entretien du linge	protocoles médicaux ne sont pas indiqués		

APPRECIATION Règlement de fonctionnement conforme aux circulaires CNAF 5 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES		2. PEOPLE & BABY		3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE		4. PEP CBFC	
TRES SATISFAISANT	5/5	PEU SATISFAISANT	2/5	TRES SATISFAISANT	5/5	PEU SATISFAISANT	2/5
5		2		5		2	

C. Mémoire méthodologique 10 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
Il reprend et détaille les valeurs du projet pédagogique, l'organisation des sections dans les deux structures, les projets et partenariats, l'accompagnement des établissements par la direction Qualité petite enfance, ainsi que l'accueil des enfants en situation de handicap et de sa famille. Il rappelle les différents modes d'accueil proposés (régulier, occasionnel et d'urgence) en respectant les règles d'attribution des places par la ville de Dijon. Il explicite les synergies mises en place entre les deux établissements de la DSP (1 responsable de secteur, professionnelles volantes entre les deux établissements, temps de formation communs, fournisseurs communs etc.) Il détaille la démarche éco-responsable en faveur du développement durable avec notamment un engagement dans une démarche de labellisation écolo-crèche (ce qui est réalisé, ce qui reste à engager, protocoles etc.) et une politique d'achat responsable et éthique.	Le candidat rappelle ses fondamentaux, à savoir : - Un modèle de crèche solidaire et pensé pour tous avec la signature d'une charte de parentalité ; une adhésion au syndicat des entreprises de services à la personne, un engagement pour la diversité et l'inclusion et l'emploi de personnes porteuses de handicaps. - Il détaille les 4 valeurs que sont la bienveillance, la responsabilité, le plaisir et l'innovation. - Une équipe est dédiée à l'accompagnement de la DSP. Le candidat précise que le projet éducatif pédagogique et social sera le prolongement des orientations prises par la ville de Dijon. Rappelle les différents modes d'accueil assurés (régulier, occasionnel, urgence) avec un ancrage sur le territoire. Il précise l'engagement en faveur du développement durable et détaille la RSE (parité hommes-femmes, diversité, accompagnement social).	La Fédération Léo Lagrange intervient dans les champs de l'animation, de la petite enfance et de la formation professionnelle. Pour le candidat, les EAJE sont plus qu'une offre de services de garde d'enfants : - L'enjeu éducatif est central - Ces lieux d'accueil constituent des lieux de vie dynamiques essentiels pour la vie sociale et économique des territoires, parents et habitants Plusieurs valeurs sont rappelées : expertise reconnue, approche inclusive et égalitaire, une gestion transparente et de qualité. LLPE rappelle le partage des valeurs portées par la ville de Dijon : égalité d'accès aux modes d'accueil, qualité éducative, mixité sociale et inclusion, continuité et performance du service public, développement durable. Le mémoire méthodologique détaille la démarche qualité de LLPE (hygiène et sécurité du service, règles relatives à l'alimentation et à l'entretien des locaux) et l'engagement pour le développement durable (amélioration de la qualité de l'air, nettoyage écoresponsable, lutte contre les perturbateurs endocriniens, maîtrise des consommations d'énergie et des déchets. Il précise l'organisation soutien (outils, services supports, communication), détaille les outils pédagogiques mis à disposition.	Reprend par erreur le projet pédagogique, le projet social, le règlement de fonctionnement et inutilement le rapport des 1000 premiers jours. Il rappelle que depuis 2005, les PEPE ont fait le choix de s'inscrire dans le champ de la petite enfance. L'accueil du jeune enfant est un enjeu fort de société : facteur de socialisation, d'égalité des chances et de réussite, il réduit les inégalités et participe à la mixité sociale. Il précise que l'accueil d'enfants en situation de handicaps est réfléchi depuis de nombreuses années par l'association. Les valeurs fondamentales y sont rappelées : - Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité - La santé environnementale et précise le quotidien animé par un élément essentiel : l'accueil parent/enfant ; les soins de l'enfant, les temps de repas, le repos et le sommeil, l'éveil par le jeu. Le mémoire rappelle l'importance d'une démarche éco-responsable (écogestes et pratiques quotidiennes, alimentation durable, aménagements et matériaux responsables) et l'existence d'une démarche qualité (certification AFNOR)

APPRECIATION Mémoire méthodologique 10 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES		2. PEOPLE & BABY		3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE		4. PEP CBFC	
TRES SATISFAISANT	5/5	SATISFAISANT	4/5	TRES SATISFAISANT	5/5	SATISFAISANT	4/5
5		4		5		4	

D. Politique/stratégie d'information et de communication, ainsi que les outils et indicateurs mis en place pour recueillir l'avis des familles (enregistrement des réclamations, analyse statistique, enquêtes de satisfaction...) 10 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
De nombreux supports de communication sont destinés aux familles : newsletters, livre d'or, deux enquêtes de satisfaction par an, (octobre et printemps avec des items spécifiques), tableau d'affichage ainsi qu'une application smartphone « Chaperons & vous ». Ils permettent de proposer une information sur la vie de la crèche. Les transmissions aux familles sont quotidiennes, un focus est fait sur l'accueil des parents le matin et le soir. Proposition d'une nomination de parents relais qui sont les porte-parole des familles de la crèche, et à ce titre, partagent des informations avec la direction. Un espace parents a été créé au multi-accueil Junot, équipé d'un café d'accueil et d'un espace d'affichages. Enfin des ateliers parents/enfants/pros sont proposés.	Demande aux parents de donner un peu de leur temps Outils de communication : livret d'accueil, affichages, cafés parents, application crèche connect Conseil d'établissement proposé avec un vote à bulletin secret ? Café crèche Fête de la crèche Actions de promotion santé en direction des parents	Réunion – temps de rencontre Conseils d'établissement : deux fois par an : espace de régulation et de réflexion Temps festifs Réunions d'information Temps de convivialité/journées portes ouvertes Espaces de collaboration, lutter contre l'isolement pour lesquels des précisions d'organisation sont demandées Exemples d'actions proposées Application Kidizz Enquête de satisfaction Café des parents Expositions/conférences Prêts de jeux et livres Dons d'habits	Communication avec les familles : toutemonannée.com (site internet, lettre info familles 2 fois par an Espace famille en ligne pour l'inscription, réservation, annulation et paiement Groupe de parole des parents Enquête de satisfaction annuelle – Boite à idées Réunion de parents Conseil de parents volontaires Indicateurs de suivi : enquêtes annuelles. Taux de participation aux réunion, réclamations Rencontre parent/pro fin septembre Ateliers/Fêtes, sorties

APPRECIATION Politique/stratégie d'information et de communication, ainsi que les outils et indicateurs mis en place pour recueillir l'avis des familles (enregistrement des réclamations, analyse statistique, enquêtes de satisfaction...) 10 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES		2. PEOPLE & BABY		3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE		4. PEP CBFC	
TRES SATISFAISANT	5/5	SATISFAISANT	4/5	TRES SATISFAISANT	5/5	TRES SATISFAISANT	5/5
5		4		5		5	

E. Niveau de garanties proposées quant à l'organisation du candidat pour garantir la transparence et l'information de la Ville de Dijon et permettre le contrôle, l'évaluation et le suivi de la délégation 15 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
Interlocuteurs dédiés : directrice régionale Alexandra Berg Direction Nord Est. Responsable secteur : Fanny Diard Communication d'indicateurs régulier Société dédiée prévue Fonctions supports détaillées Information en temps réel Reporting mensuel des enfants accueillis Comité de suivi trimestriel Comité de pilotage 1 fois par an Rapport annuel	Ville de Dijon gérée par direction régionale de Lyon. La mention des trois interlocuteurs principaux est faite. A la question « quelle garantie précise le candidat peut-il apporter à la ville de Dijon pour que la recherche d'équilibre économique ne se fasse jamais au détriment de la qualité d'accueil et de la sécurité des enfants », les éléments de réponse demeurent très généraux.	Présence de la coordinatrice territoriale Comité de pilotage Réunions mensuelles avec la ville et la coordinatrice petite enfance et la directrice de l'EAJE dont la régularité est à préciser. Rapport du délégataire Tableau de suivi des maintenances et des travaux Accès au logiciel de pointage Refus de créer une société dédiée au motif que Léo Lagrange Petite Enfance relève du champs de l'économie sociale et solidaire et à ce titre ne souhaite pas créer une SA dédiée.	Rapport d'activités transmis régulièrement Accès aux indicateurs de performance (taux d'occupation, taux de satisfaction) Certification certicrèche à compter de 2027 Réunion de suivi trimestriel avec la ville

APPRECIATION Niveau de garanties proposées quant à l'organisation du candidat pour garantir la transparence et l'information de la Ville de Dijon et permettre le contrôle, l'évaluation et le suivi de la délégation 15 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES		2. PEOPLE & BABY		3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE		4. PEP CBFC	
TRES SATISFAISANT	5/5	MOYENNEMENT SATISFAISANT	3/5	MOYENNEMENT SATISFAISANT	3/5	TRES SATISFAISANT	5/5
5		3		3		5	

F. Organisation mise en œuvre et les moyens humains et matériels pour répondre aux spécifications du projet de contrat et assurer un service de qualité et garantir la continuité du service : les moyens humains dédiés avec désignation d'un interlocuteur unique coordonnant l'ensemble des prestations, les modalités de gestion du personnel, le plan de formation du personnel... 10 %

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
1. Organigramme (fiches de poste, qualification, diplômes, expériences)	Junot : 21 ETP dont 17 auprès des enfants RSAI : 6 h/mois Psychologue : 12 h/mois Roosevelt : 26.6 ETP dont 21.1 auprès des enfants RSAI : 8 h/mois Psychologue : 16 h/mois Taux d'encadrement : 1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs 1 professionnel pour 8 enfants marcheurs Différents temps de travail des professionnels - 35 h /5 jours ou 4 jours ou 4.5 jours - Ou 37.5 heures sur 5 jours avec paiement des heures supplémentaires ou temps de repos (catégorie 1) - Ou 40 heures sur 5 jours avec paiement des heures supplémentaires ou temps de repos (catégorie 1) Horaires des professionnels adaptés en fonction de ceux des enfants Responsable de secteur accompagne les équipes dans la mise en œuvre des projets éducatifs	Junot : 22.39 ETP dont 18.64 auprès des enfants RSAI Psychologue : 10 h/mois Psychomotricienne : 0.5 ETP Roosevelt : 29.87 ETP dont 23.57 auprès des enfants RSAI Psychologue : 10 h/mois Psychomotricienne : 0.46 ETP Dont 1 agent volant mutualisé à 50 % sur chaque structure	Junot : Direction : EJE 1 ETP Adjointe : IDE 1 ETP EJE : 0.20 ETP Enfants : EJE : 2.8 ETP Psychomotricienne : 0.5 ETP AP : 4.8 ETP Auxiliaires PE : 10 ETP Agent restauration : 1 ETP Agents polyvalents : 2 ETP soit 23.3 ETP 18.1 enfants 8.1 diplômés soit 44.75 % 3 agents technique : 1 à recruter Roosevelt Direction : EJE 1 ETP Adjointe : Sage-femme 1 ETP IDE 0.5 ETP Agent administratif : 1 ETP Enfants : IDE : 0.5 ETP EJE : 4 ETP Psychomotricienne : 0.46 ETP AP : 7 ETP Auxiliaires PE : 10 ETP Agents polyvalents : 3 ETP soit 28.463 ETP 21.96 enfants 11.96 diplômés soit 54.46 % 3 agents technique	Junot : 22.69 ETP dont 18.39 auprès des enfants RSAI : 50 h/an Psychomotricienne : 0.5 ETP Roosevelt : 28.86 ETP dont 22.26 auprès des enfants RSAI : 60h/an Psychomotricienne : 0.46 ETP

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
			Recrutement de 2 ETP supplémentaires : 1 IDE (RSAI) et 1 AP Bonus attractivité 1 pro pour 5 enfants qui ne marchent pas 1 pro pour 8 enfants qui marchent Fiches de poste : manque celle de l'adjointe, celle de l'adjointe et de la coordinatrice territoriale Réunions d'équipe proposées, pas clairement explicitées en terme d'organisation Avantages sociaux : 6^{ème} semaine de congé payés à tous les salariés 215 jours de travail à l'année 12 jours de congés enfant malade Après 6 mois d'ancienneté minimum : maintien de salaire en cas d'arrêt Mutuelle d'entreprise obligatoire : cotisation régime de base 50 % pris en charge	
2. plan de formation	Proposition des 3 actions de formation/ an en moyenne - 1 à 2 en présentiel via l'Académie Grandir - Des formations recommandées en e-learning - Des formations au cours des journées pédagogiques Professionnels accompagnés dans leur pratique professionnelle quotidienne : APP, journée pédagogie, formation avec l'Académie Grandir, gestes d'urgence Module de formation : égalité filles garçons	Parcours d'intégration pour la direction de structure Parcours d'intégration pour les encadrants et agents de service 3 étapes pour le programme de formation : - Bilan individualisé - Formation requises pour mise à niveau - Des parcours à la carte 14.5 heures de formation en présentiel ou distanciel par collaborateur/an VAE possible	Chaque salarié intégré dans un parcours professionnel individualisé : suite des entretiens professionnels Outil de formation en ligne : uniformation, IFFRA, Eve et Léo VAE : chaque salarié est accompagné dans son projet professionnel avec poste proposé en sortie de VAE (à expliciter)	Analyse de la pratique régulière Pas de plan de formation. Il est seulement notifié que les professionnels ont accès à une offre de formation au minimum sur différentes thématiques (extrait du référentiel certicrèche) Les moyens nécessaires à la formation sont mis en œuvre Comment est évalué certicrèche ? (Audit, questionnaire...)

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
	Rendez-vous pédagogique : premiers mercredi du mois conférence en ligne d'une heure ouverte à tous Formation des professionnels aux écogestes Service de formation dédié : Formations obligatoires dossier			
3. Remplacement	Recrutement : équipes de recruteurs Logiciel de recrutement Travail avec l'IRTESS de Dijon, MFR, CFA Les Arcades et la Croix Rouge	Plan de remplacement Absence courte : planning modifié Agent volant à 50 % sur chaque EAJE Résumé : direction remplacée par adjoint ou responsable opérationnel Longue durée : CDD Equipe de la crèche : heures supplémentaires et volants ou direction en section	Toutes les modalités sont explicitées pour les remplacements Remplacement personnel de direction Remplacement agents en contact avec les enfants Remplacement agents en charge de la logistique Remplacements suivis en lien étroit avec le siège de Léo Lagrange PE et la coordinatrice territoriale Planning établi chaque année en fonction des congés et pic d'activité : comment est-il ?	Vivier de professionnels qualifiés mobilisable géré au niveau du service petite enfance PEP CBFC Réactivité optimale : nécessité de l'expliciter
4. Modalité de reprise du personnel	Obligation de reprise des équipes Séminaire d'intégration pour les directrices et directrices adjointes Actuel délégué	Le personnel est repris selon les 2 conventions avec fourniture d'un planning de recrutement de l'équipement	Processus de reprise détaillé Livret d'accueil pour les salariés Journée d'intégration en mai/juin 2026 : présentation du programme Parrainage pour les directeurs par d'autres directeurs Schéma de reprise Convention ECLAT pour les salariés Séminaire d'accueil : la période est à préciser. Une fermeture EAJE est-elle envisagée ?	Planning de reprise proposé entre le 10 mars et le 31 juillet 2026

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
5. Continuité de la fonction de direction	Dans un premier temps solutions internes Protocole écrit et connu de l'équipe EJE formés à la direction d'établissements Responsable de secteur peut intervenir pour organiser la continuité du service Guide méthodologique Mesures pour pallier les absences de personnel auprès des enfants : très détaillées	Assurée par EJE 1 jour Et équipe de crèche renforcée par agent volant. Si 2 membres de la direction absents plus de 2 jours : le responsable opérationnel prend le relais	Schéma de remplacement proposé pour continuité de la direction. Explication pour les remplacements des agents en contact avec les enfants	Fiche de mission de la continuité de fonction de direction affichée sur la porte du bureau de direction Classeur continuité de direction doit être constitué et mis à disposition. Des explications de contenus sont attendus.

APPRECIATION Les moyens humains dédiés avec désignation d'un interlocuteur unique coordonnant l'ensemble des prestations, les modalités de gestion du personnel, le plan de formation du personnel... 10 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES		2. PEOPLE & BABY		3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE		4. PEP CBFC	
TRES SATISFAISANT	5/5	SATISFAISANT	4/5	TRES SATISFAISANT	5/5	SATISFAISANT	4/5
5		4		5		4	

- G.** Organisation mise en œuvre et les moyens humains et matériels pour répondre aux spécifications du projet de contrat et assurer un service de qualité et garantir la continuité du service : **Moyens matériels ainsi que les méthodes et engagements pris pour le nettoyage, l'entretien courant et la maintenance des locaux et du matériel (descriptif technique, montants prévisionnels, calendrier de réalisation...) 5 %**

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
Maintenance et entretien des équipements : fournisseurs locaux Entretien : des vis et des clous à Binges Vertical paysage à Dijon Dijon assainissement à Dijon Hervé thermique à Longvic	Protocoles hygiène et sécurité Intervention technique détaillée mais pas de sociétés locales nommées.	Aménagement extérieur des 2 crèches Création espace parents pour les 2 crèches Réaménagement des salles repas pour Junot	Contrats de maintenance annuel : pour chauffage, ventilation, climatisation, sécurité incendie, électroménager Suivi informatisé via un tableau de gestion de maintenance GER planifiée tous les 5 ans. Cette proposition est-elle adaptée à la présente offre ?

APPRECIATION Moyens matériels ainsi que les méthodes et engagements pris pour le nettoyage, l'entretien courant et la maintenance des locaux et du matériel (descriptif technique, montants prévisionnels, calendrier de réalisation...) 5 %

1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES		2. PEOPLE & BABY		3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE		4. PEP CBFC	
TRES SATISFAISANT	5/5	MOYENNEMENT SATISFAISANT	3/5	TRES SATISFAISANT	5/5	SATISFAISANT	4/5
5		3		5		4	

CLASSEMENT DEFINITIF DES CANDIDATS DU MOINS CHER AU PLUS CHER

	Les Petits Chaperons Rouges	People and Baby	PEP	Léo Lagrange Petite Enfance
Taux de fréquentation	70%	70%	70%	70%
Amplitude d'ouverture	12h/jour	12h/jour	12h/jour	12h/jour

Synthèse Financière	Total durée contrat	Exercice 2027 1er ex complet	Total durée contrat	Exercice 2027 1er ex complet	Total durée contrat	Exercice 2027 1er ex complet	Total durée contrat	Exercice 2027 1er ex complet
Nb heures facturées		288 304		283 434		288 128		272 026
Crèche Roosevelt		153 888		150 528		153 216		152 678
Crèche Junot		115 416		112 896		114 912		119 347
RECETTES DES 2 STRUCTURES	12 078 704	2 894 818	13 542 342	2 804 746	13 189 366	2 798 864	15 813 682	3 329 811
Dont :								
Participation parents + CAF	7 888 896	1 721 464	7 922 567	1 727 613	7 088 646	1 648 881	8 120 464	1 771 736
CAF – subvention	1 438 088	318 341	1 438 842	318 317	1 689 376	348 773	2 068 488	462 141
Subvention - MSA							81 242	13 382
Participation Ville de Dijon	2 760 840	697 123	4 182 943	880 816	4 600 436	871 200	6 373 410	1 082 672
Maison Petite Enfance Junot	1 291 730	280 539	1 867 690	385 793	2 133 834	416 324	2 666 936	547 347
Maison Petite Enfance Roosevelt	1 458 910	316 584	2 315 253	475 122	2 366 601	454 876	2 706 474	545 225
DEPENSES DES 2 STRUCTURES	11 846 396	2 640 813	13 381 821	2 888 746	13 189 366	2 788 864	15 813 682	3 329 811
Coût/berceau	83 181	18 148	86 684	20 488	84 210	18 784	111 628	28 784
Coût/heure		9,43		10,88				
Dont :								
Alimentation	778 428	188 402	881 364	148 810	714 426	148 870	783 042	188 836
Maison Petite Enfance Junot	332 839	72 619	291 903	63 667	311 134	65 269	Montant erroné	70 600
Maison Petite Enfance Roosevelt	445 589	96 783	389 461	84 943	403 291	84 601		96 236
Redevance Ville de Dijon	1 063 882	229 934	1 063 886	229 934	1 088 084	229 934	1 100 778	234 632
Maison Petite Enfance Junot	543 283	118 535	543 286	118 535	565 049	118 535	Montant erroné	120 905
Maison Petite Enfance Roosevelt	510 579	111 399	510 579	111 399	531 035	111 399		113 627
Frais de gestion	800 168	174 680	1 286 733	280 680	678 217	121 287	1 071 478	228 288
Maison Petite Enfance Junot	338 342	73 820	551 457	120 240	255 209	53 537	Montant erroné	103 421
Maison Petite Enfance Roosevelt	461 817	100 760	735 276	160 320	323 008	67 760		124 868
Frais de personnel	7 684 176	1 864 728	8 986 908	1 803 710	8 341 746	1 968 886	11 086 644	2 380 210
Maison Petite Enfance Junot	3 296 451	719 226	3 743 672	794 758	4 046 903	848 948	Montant erroné	1 047 362
Maison Petite Enfance Roosevelt	4 287 724	935 503	5 222 237	1 108 952	5 294 842	1 110 737		1 312 848
Enlèvement prévu (nb agents ETP)	47,60	47,60	62,28	62,28	61,66	61,66	62,78	62,78
Maison Petite Enfance Junot	20,90	20,90	22,39	22,39	22,69	22,69	23,30	23,30
Maison Petite Enfance Roosevelt	26,60	26,60	29,87	29,87	28,86	28,86	29,46	29,46
Frais de personnel par ETP	168 887	34 838	171 684	38 428	181 217	38 016	209 734	44 736
Impôts divers (taxe foncière - TEOM)	161 083	32 984	88 331	17 882	14 388	3 020	186 401	36 241
Dotations aux provisions + amort	87 224	18 031	218 986	47 344	77 138	18 830	116 617	26 204
Maison Petite Enfance Junot	46 171	10 074	108 150	23 596	38 569	8 415	Montant erroné	13 537
Maison Petite Enfance Roosevelt	41 053	8 957	108 845	23 748	38 569	8 415		11 667
RESULTAT DE L'EXERCICE	431 308	84 105	160 521	36 000			0	
Charge nette Ville de Dijon après déduction redevance ou loyer	1 888 778	387 188	3 129 078	630 881	3 404 361	661 088	4 272 632	868 040
Charge nette/berceau	12 120	2 623	22 361	4 607	24 317	6 078	30 619	8 129
Charge nette/heure		1,38		2,40		3,17		3,16

Observations par candidat Année 2027	L'offre finale est de 2 623 € par berceau pour VD contre 2 254 € dans l'offre initiale (soit + 16 %). Ceci résulte de la diminution des recettes familles et CAF de - 65 000 € (soit - 4 %). A noter que cette baisse serait, pour partie, compensée par la participation de VD à + 51 674 € (soit + 9,47 %). Au niveau des dépenses, elles diminuent de 12 851 € tirées par la réduction des frais de gestion de - 10 080 €. Leur taux de marge est de 10,20 % (vs 10,54 % dans l'offre initiale).	L'offre définitive est de 4 507 € par berceau pour VD contre 3 912 € dans l'offre initiale (soit + 15,21 %). Au niveau des recettes, seule la participation de VD évolue de 83 370 € (soit + 10,72 %). Ceci résulte de la hausse des charges de personnel de + 82 488 € (soit + 4,53 %). Leur taux de marge est de 10,86 % (vs 11,20 % dans l'offre initiale).	L'offre définitive pour VD est de 6 079 € par berceau (vs 6 167 € dans l'offre initiale). Elle n'a donc quasiment pas variée (-1,5 %). Leur taux de marge est de 4,38 % (vs 4,76 % dans l'offre initiale).	L'offre définitive est de 6 129 € par berceau pour VD contre 5 843 € dans l'offre initiale (soit + 4,89 %). Au niveau des recettes, seule la participation de VD évolue de 40 056 € (soit + 3,81 %). Ceci résulte de la hausse des charges de personnel de + 39 462 € (soit + 1,70 %). Leur taux de marge est de 6,86 % (vs 6,95 % dans l'offre initiale).
---	--	--	--	--

SYNTHESE ANALYSE CRITERE QUALITATIF :

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
Projet d'établissement comportant le projet pédagogique et éducatif et le projet social prenant en compte notamment des actions en faveur de la santé environnementale et des actions en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité 15 %	15	9	15	12
Règlement de fonctionnement conforme aux circulaires CNAF 5 %	5	2	5	2
Mémoire méthodologique 10 %	10	8	10	8
Politique/stratégie d'information et de communication, ainsi que les outils et indicateurs mis en place pour recueillir l'avis des familles (enregistrement des réclamations, analyse statistique, enquêtes de satisfaction...) 10 %	10	8	10	10
Niveau de garanties proposées quant à l'organisation du candidat pour garantir la transparence et l'information de la Ville de Dijon et permettre le contrôle, l'évaluation et le suivi de la délégation 15 %	15	9	9	15
Les moyens humains dédiés avec désignation d'un interlocuteur unique coordonnant l'ensemble des prestations, les modalités de gestion du personnel, le plan de formation du personnel... 10 %	10	8	10	8
Les moyens matériels ainsi que les méthodes et engagements pris pour le nettoyage, l'entretien courant et la maintenance des locaux et du matériel (descriptif technique, montants prévisionnels, calendrier de réalisation...) 5 %	5	3	5	4
Note « Qualité » sur 70	70/70	47/70	64/70	59/70

SYNTHESE ANALYSE CRITERE PRIX :

Coût annuel net pour la Ville, apprécié au regard de la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel détaillé sur la durée du contrat en tenant compte à la fois de la compensation pour contraintes de service public à verser par la Ville et de l'éventuel intéressement proposés par le candidat

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
Avec un taux d'occupation à 70 % Charge nette Ville de Dijon après déduction redevance	367 189	630 981	858 040	851 088
Note « Prix » sur 30	30	17.46	12.84	12.94
Pour indication : redevance reversée à la Ville de Dijon	229 934	229 934	234 352	229 934

SYNTHESE GENERALE :

	1. LES PETITS CHAPERONS ROUGES	2. PEOPLE & BABY	3. LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE	4. PEP CBFC
Qualité de la prestation proposée	70	47	64	59
Coût annuel net pour la Ville	30	17.46	12.84	12.94
TOTAL	100	64.46	76.84	71.94
CLASSEMENT	1	4	2	3

Dans le cadre de l'exécution du contrat, le concessionnaire devra créer une société exclusivement dédiée à l'exécution du contrat.